



INFORMATIONS DES ÉLECTEURS

Nouvelles règles pour les élections municipales

Les prochaines élections municipales auront lieu les **15 et 22 mars 2026**.

Les règles changent à partir de cette année.

Dorénavant, les candidats devront se présenter sur une **liste paritaire en respectant l'alternance homme/femme**.

Il sera donc impossible de rayer ou ajouter des noms sur un bulletin de vote ou de modifier l'ordre des candidats.



Tout bulletin modifié sera considéré comme NUL

🚫 CE QUI N'EST PLUS AUTORISÉ

- ➡ Il ne faut plus modifier le bulletin de vote
 - ✗ Ne barrez aucun nom
 - ✗ N'ajoutez aucun nom
 - ✗ Ne changez pas l'ordre des candidats
 - ✗ N'écrivez rien sur le bulletin (mot, signe, remarque)

✓ COMMENT BIEN VOTER ?

1. Prenez **un seul bulletin** (une liste complète)
 2. **Ne faites aucune modification**
 3. Glissez le bulletin **tel quel** dans l'enveloppe
 4. Déposez l'enveloppe dans l'urne
- ✓ Votre vote sera alors **valable****

Le jour du vote, les membres du bureau de vote sont là pour vous aider.

